



TAXE D'APPRENTISSAGE

SOUTENEZ L'ORIENTATION DES JEUNES VERS LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT

➤ **En versant le solde de votre taxe
d'apprentissage à votre CMA**



La taxe d'apprentissage s'applique à toute entreprise, quelle que soit sa forme, implantée en France et soumise à l'impôt.

Nouveauté 2026 : les associations, organismes, fondations, fonds de dotation, congrégations, syndicats à but non lucratif sont désormais soumis à la TA.



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE

AVEYRON

➤ La taxe d'apprentissage = 2 parts



La part principale (87%)

- 0,59 % de la masse salariale
- Finance les CFA (apprentissage)
- Prélève automatiquement via la Déclaration Sociale Nominative (URSSAF/MSA)



Le solde (13%)

- 0,09 % de la masse salariale
- Finance les formations initiales (hors apprentissage)
- Vous choisissez à qui l'attribuer sur Soltéa

➤ Le solde de votre taxe d'apprentissage vous permet d'agir concrètement en faveur des jeunes.

À la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Occitanie, nous sommes convaincus que l'orientation n'est pas un simple choix d'études ou de métier. C'est une aventure humaine, faite d'expériences, de rencontres et d'opportunités.

Nous proposons ainsi, grâce à la taxe d'apprentissage, des étapes clés pour l'orientation :



1 Explorer les métiers autrement



2 Oser son propre parcours adapté



3 S'accomplir dans l'artisanat

➤ Comment ça marche ?



➤ Rendez-vous sur Soltéa : employeurs.soltea.education.gouv.fr



➤ Recherchez : **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron** (numéro SIRET : 13002793100083)

Vous soutenez ainsi directement les talents de votre territoire !



Une question ?

Nos équipes vous accompagnent :

Rue des Métiers P.A. de Cantaranne
12850 Onet-le-Château



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE

AVEYRON